

Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 1^{er} octobre 2009 sur la demande d'évolution des tarifs de vente de gaz à souscription de GDF SUEZ

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Michel LAPEYRE, vice-président, Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, Monsieur Jean-Paul AGHETTI, Monsieur Hugues HOURDIN, Monsieur Pascal LOROT et Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 1^{er} octobre 2009, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, sur le barème déposé par GDF SUEZ pour ses tarifs réglementés de vente du gaz naturel à souscription au 1^{er} octobre 2009. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème déposé par GDF SUEZ

GDF SUEZ propose une hausse de 3,88 €/MWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel à souscription, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

Ce mouvement représente une hausse moyenne comprise entre 16 % et 18,6 %, suivant les tarifs et les caractéristiques des clients.

Par ailleurs, GDF SUEZ a déposé, pour le tarif S2S, un barème hors CTA.

2. Observations de la CRE

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de GDF SUEZ entre le 1^{er} juillet 2009 et le 1^{er} octobre 2009 correspond bien à une hausse de 3,88 €/MWh, par application de la formule déposée.

En outre, la CRE a vérifié que GDF SUEZ a correctement retiré la CTA du tarif S2S. Cette modification est transparente sur le montant des factures, qui reste inchangé.

La CTA représente : 2 714,52 €/an à retirer de l'abonnement, 35,28 €/MWh/j à retirer de la prime fixe hiver et 17,64 €/MWh/j à retirer de la prime fixe été.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable au barème déposé par GDF SUEZ.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2009

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE

Tarifs de vente de gaz naturel à souscription déposés pour application au 1^{er} octobre 2009 par GDF SUEZ (hors taxes)

Tarif STS (Tarif hors charges d'antenne – Hors taxe, CTA incluse)

Abonnement	Prime fixe annuelle	Prime fixe de surdébit d'été	Prix proportionnel	Prix proportionnel	Prix proportionnel	Prix proportionnel	Réduction de 3 ^{ème} tranche (au delà de 200 GWh)
			Hiver Tranche < 24 GWh	Eté Tranche < 24 GWh	Hiver Tranche >24 GWh	Eté Tranche >24 GWh	
€/an	€/MWh/j	€/MWh/j	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh
6907,08	185,117	51,801	26,13	22,16	25,56	21,60	0,46

Tarif H (Tarif hors charges d'antenne – Hors taxe, CTA incluse)

Abonnement	Prime fixe annuelle	Prix proportionnel	Réduction de 2 ^{ème} tranche	Réduction de 3 ^{ème} tranche	Remise conjoncturelle
			(au-delà de 24 GWh annuels)	(au delà de 200GWh annuels)	
€/an	€/MWh/j	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh
6907,81	362,723	25,05	0,699	0,46	Fonction de la consommation et de la position géographique du client

Tarif S2S

Abonnement	EUR/an		5 595,48	
	Primes fixes en c€/kWh/jour/an		Prix proportionnels en c€/kWh	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Niveau S0	33,936	14,880	3,331	2,704
Niveau S1	36,108	17,052	3,355	2,728
Niveau S2	38,280	19,224	3,379	2,752
Niveau S3	40,452	21,396	3,403	2,776
Niveau S4	42,624	23,568	3,427	2,800
Niveau S5	44,796	25,740	3,451	2,824
Niveau S6	46,968	27,912	3,475	2,848
Niveau S7	49,140	30,084	3,499	2,872
Niveau S8	51,312	32,256	3,523	2,896
Niveau S9	53,484	34,428	3,547	2,920
Niveau S10	55,656	36,600	3,571	2,944
Niveau S11	57,828	38,772	3,595	2,968
Réduction de tranche (c€/kWh)				
3 GWh			0,595	
200 GWh			0,046	